

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Mercredi 1^{er} juin 2016* *à 20h30*

Séance du 01 juin 2016

L'an deux mille seize, le premier du mois de juin

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 24 mai 2016

Date d'affichage : 24 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie
A partir de 22 h et de la question 8 Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mme HOMET Céline

Absente : Mme GASTOUT Sandrine

Madame FOINARD Corine a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 8 avril 2016 passage à l'ordre du jour.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire fait un résumé du travail effectué en commissions MAPA 1 et 2 concernant le choix de l'entreprise pour l'installation des caméras de vidéo protection. La Commission a retenue l'entreprise MENAGE ELECTRICITÉ. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conforter le choix de la commission MAPA concernant le choix de l'entreprise MENAGE ELECTRICITE pour l'installation de la vidéo protection des bâtiments communaux, et d'adopter le devis d'un montant HT de 35 020,45 € prenant en compte les demandes spécifiques complémentaires, à savoir une horloge à l'école et à la bibliothèque pour ne filmer qu'en dehors des horaires scolaires et 3 caméras de 8 Méga pixel pour le cimetière et le parking du hangar communal. La réalisation devrait se faire avant les vacances d'été et la formation se fera en septembre.

Mme BENOIST Béatrice demande des précisions concernant le fonctionnement de l'enregistrement et le visionnage des vidéos, à savoir si un registre des personnes qui visionnent les vidéos sera mis en place, la durée des enregistrements. En fait, le matériel sera installé à la mairie dans une pièce isolée et dans une armoire fermée à clé. Il n'y a que 3 personnes qui sont habilitées à visionner les vidéos, à savoir Mr le Maire, un adjoint et une autre personne. Les vidéos sont conservées 1 mois, ensuite, elles sont automatiquement supprimées. Il est précisé qu'elles ne seront visionnées qu'en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 blanc de choisir l'entreprise MENAGE ELECTRICITE pour l'installation de la vidéo protection sur les bâtiments communaux, et retient le devis correspondant d'un montant HT de 35 020,45 €.

DEVIS VOIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis concernant l'entretien avec enduit bicouche d'une partie des Chemins des Pins, des sables, des Moulins à Vent et de la Rue des Acacias du côté de poteaux bois. Monsieur le Maire propose de retenir le devis des Ets COLAS pour la pose de l'enduit bicouche d'un montant HT de 10 285 € et revoir pour les travaux préparatoires. Soit ils seront faits par les employés communaux, soit d'autres devis vont être demandés.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 14 voix pour, le devis des Ets COLAS pour l'entretien de voirie en enduit bicouche d'une partie des Chemins des Pins, des sables, des Moulins à Vent et de la Rue des Acacias du côté de poteaux bois.

DEVIS ENTRETIEN REPARATION POTEAUX DE PROTECTIONS DES SENTIERS PIETONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis des Ets POITOUT concernant la réparation des poteaux bois de protection pour les piétons, détériorés Rue des Acacias et Rue des Moulins à Vent d'un montant HT de 490 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 14 voix pour, le devis des Ets POITOUT pour la réparation des poteaux bois de de protection pour les piétons, détériorés Rue des Acacias et Rue des Moulins à Vent d'un montant HT de 490 €.

DEVIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LOT METALLERIE GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le montant des travaux complémentaires concernant le lot métallerie des travaux d'extension du garage municipal demandés par le comité consultatif bâtiments Communaux s'élevant à 4 619 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération adopte par 13 voix pour et 1 blanc les travaux complémentaires concernant l'extension du garage municipal de l'Entreprise FAIRRIER d'un montant HT de 4 619 €.

DEVIS COMPLEMENTAIRE LOT ELECTRICITE GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux complémentaires d'alimentation électrique des rideaux arrières concernant l'extension du garage municipal lot électricité d'un montant de 225 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 13 voix pour et 1 blanc le devis de Ets LÉZÉ d'un montant de 225 € HT pour les travaux complémentaires d'alimentation électrique des rideaux arrières de l'extension du garage municipal.

DEVIS SOL GARDERIE ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de devis pour la réfection du sol de la garderie. Il est conseillé de refaire une peinture plutôt que de mettre un sol en PVC qui serait à changer tous les ans. Le coût s'élève à 1 761,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de retenir le devis de l'entreprise JOSSO Elie pour le lessivage, le lavage, la pose de sous couche et la peinture du sol de la garderie scolaire d'un montant de 1 761,80 €.

DELIBERATION POUR DISSOUDRE LE BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991, dite NOTRé, permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser. Et comme le Conseil Municipal n'a pas voté de budget CCAS pour 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération décide par 14 voix pour, de dissoudre le budget CCAS au 31/12/2015.

PROMOTIONS PAR AVANCEMENTS DE GRADE 2016 :

1/- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs employés communaux peuvent bénéficier cette année d'une promotion par avancement de grade, et que le Conseil Municipal doit déterminer les taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux à 100% pour les procédures d'avancement des grades suivants dans la collectivité pour 2016 :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES (%)
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique 1 ^{ère} Classe	100 %
ATSEM 1 ^{ère} Classe	ATSEM Principal 2 ^{ème} Classe	100 %
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	100 %

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 14 voix pour, les taux de 100 % pour les avancements 2016 aux grades d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe, d'ATSEM principal 2^{ème} Classe et d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe.

2/- Création et suppression de postes suites aux avancements de grade 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au tableau d'avancement de grade voté précédemment, il est nécessaire de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

Il est donc proposé de créer les postes :

- d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 01/07/2016
- d'ATSEM Principal 2^{ème} Classe à 33/35^{ème} à compter du 01/07/2016
- d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 01/11/2016

Et de supprimer les postes :

- d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2016
- d'ATSEM 1^{ère} Classe à 33/35^{ème} à compter du 01/07/2016
- d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 01/11/2016

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour :

- de créer les postes
 - o d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 01/07/2016
 - o d'ATSEM Principal 2^{ème} Classe à 33/35^{ème} à compter du 01/07/2016
 - o d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 01/11/2016
- de supprimer les postes :
 - o d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2016
 - o d'ATSEM 1^{ère} Classe à 33/35^{ème} à compter du 01/07/2016
 - o d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 01/11/2016

TARIFS COMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 2% les tarifs communaux pour 2017, comme les années précédentes, sauf pour ceux des concessions dans le columbarium.

L'interrogation sur l'augmentation des tarifs communaux alors que l'imposition n'a pas été augmentée a été soulevée. Il a été précisé que la fiscalité et les services payants proposés à la population sont deux types de recettes totalement différents, sans aucune influence l'une sur l'autre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 2 voix contre, d'augmenter de 2% les tarifs communaux pour 2017, sauf ceux des concessions dans le columbarium qui restent inchangés.

Les tarifs communaux pour 2017 sont donc:

CONCESSIONS CIMETIERE :

- perpétuelle 225 €
- cinquantenaire 130 €
- trentenaire 65 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM :

- 15 ans 480 €
- 30 ans 850 €

LOCATION FOYER COMMUNAL :

- *tarif commune :*
 - 1 journée 174 €
 - 2 journées 267 €
 - vin d'honneur 58 €
 - week-end 325 €
(à compter du vendredi midi)
- *tarif hors commune :*
 - 1 journée 350 €
 - 2 journées 524 €
 - vin d'honneur 69 €
 - week-end 594 €
(à compter du vendredi midi)

GARDERIE SCOLAIRE :

- forfait mensuel 22,50 €
- quotidien (exceptionnel) 3,60 €

CANTINE SCOLAIRE :

- le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine 3,43 €
- le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine 3,33 €
- le repas pour les adultes 4,87 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2016 les mêmes montants d'attributions de subventions aux associations que pour 2015 et donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, qui expose les subventions proposées pour 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, d'attribuer les subventions aux associations pour 2016 comme suit :

ASSOCIATIONS	BP 2016
Club de l'Espoir	207,00 €
ANACR (Anciens Combattants 1939/1945)	45,00 €
UNC-AFN de Fresnes	45,00 €
Les amis de la route d'école	90,00 €
Coopérative scolaire (20 € par enfants 108 enfants)	2 160,00 €
Comité des fêtes Hand-Ball	153,00 €
A.F.N.S	153,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres	135,00 €
Etincelle	45,00 €
Chambre des Métiers Artisanat BLOIS (2 adolescents 54 X 2)	108,00 €
Association Dominique SAVIO	45,00 €
Les Planches de Fresnes (théâtre)	90,00 €
FNACA CONTRES	45,00 €
DDEN 41	30,00 €
TOTAL GENERAL	3 351,00 €

POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SALLES MULTI ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune n'aura pas de subvention au titre du fonds de soutien pour 2016 concernant le projet de salles multi-activités, et demande en conséquence un pouvoir afin de modifier les demandes de subventions au titre du fonds de soutien et de la DETR et auprès du Pays, après rendez-vous avec les partenaires, pour essayer d'obtenir un maximum de subventions. L'enveloppe prévisionnelle des travaux restant inchangée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 1 blanc de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour modifier les demandes de subventions du projet de salles multi-activités auprès des divers partenaires suivant l'évolution de celles-ci, afin d'essayer d'obtenir un maximum de subventions.

PRIX D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE AVEC ET SANS TRAVERSEE DE VOIES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dorénavant de facturer les branchements d'eau potables avec et sans traversée de route au prix coûtant suivant devis de l'entreprise retenue et prescriptions communales, vu que les branchements seront effectués par une entreprise.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de facturer les branchements d'eau potable avec et sans traversée de route au prix coûtant, suivant devis et facture de l'entreprise réalisant les travaux, avec prescriptions communales.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RILLET Patricia, Maire-Adjoint chargée à l'urbanisme, qui fait un point sur l'évolution du dossier PLUI : le cabinet d'étude a été choisi. C'est G2C territoire du 44. La première réunion du comité consultatif urbanisme a été réunie. La prochaine réunion prévue le 6 juin 2016 se déroulera avec le cabinet d'étude et le comité consultatif urbanisme, afin de préparer un état des lieux. Il y a également deux réunions prévues avec les agriculteurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la prolongation d'un contrat CDD en remplacement d'un congé de maladie.
- Des portes ouvertes de la bibliothèque le 4 juin 2016
- Que la distribution des dictionnaires pour les CM2 aura lieu le mardi 28 juin à 18 heures
- De la réception d'un arrêté préfectoral fermant les établissements scolaires le jeudi 2 juin 2016 suite aux inondations

La séance est levée à 22h45

Le Maire,
J.M DYÉ.